

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: **LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.**

VOL. XXVII

VENDREDI, 2 MARS 1900

No 9

## LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Nous trouvons dans les journaux quotidiens une lettre de M. H. Laporte, de la maison Laporte, Martin & Cie, que ses concitoyens ont réélu échevin et que ses pairs viennent d'élever à la présidence du Comité des Finances.

M. H. Laporte n'est donc pas le premier venu et sa parole comme ses écrits ne sont pas sans portée, aussi ne pouvons-nous pas laisser passer sa lettre inaperçue aux yeux de nos lecteurs et sans commentaires au point de vue des faits.

Voici d'abord la lettre de M. H. Laporte :

M. le Rédacteur de .....

Vous m'obligerez beaucoup en m'ouvrant vos colonnes pour répondre à un nombre considérable de personnes intéressées dans la Banque Jacques Cartier, qui m'ont demandé de m'enquérir des affaires de cette institution et de les aviser, au meilleur de ma connaissance, sur la ligne de conduite à suivre dans le moment.

Après m'être enquis, auprès de la Direction, de la valeur de l'actif de la Banque, du montant de ses obligations et des détails du projet de réorganisation actuellement en marche, j'en suis venu aux conclusions suivantes :

Depuis la fin de juillet dernier, la Banque a payé environ les trois-quarts de son passif. La réalisation d'un montant aussi considérable a pu, néanmoins, s'effectuer sans causer, jusqu'à présent, aucune faillite; ce qui démontre que la Banque avait obtenu, pendant ces dernières années, une excellente clientèle.

Il est vrai que ce résultat heureux est dû, également, aux ventes avantageuses que la Direction a pu faire de ses successales, lesquelles ont permis de céder au pair le mobilier (*fixtures*) de ses nombreux bureaux et éviter de lourdes réclamations en dommages par la résiliation de baux à long termes.

Quant à la balance de l'actif, qui doit faire face aux obligations actuelles, elle doit, nécessairement, comporter comme dans toute autre institution de ce genre, des reliquats d'anciennes créances qui ne sont réalisables qu'avec du temps et une administration patiente et qui subirait une dépression ruineuse en cas de liquidation forcée.

Il faut donc, à tout prix, éviter cette liquidation dont les pertes retomberaient bien lourdement sur les actionnaires et même sur les déposants, et occasionneraient des faillites dont le contrecoup se ferait sentir cruellement dans le commerce.

Le meilleur moyen, pour atteindre ce but est, sans contredit, celui qui a été adopté par les Directeurs: car il a pour double effet de sauver les intéressés et de rétablir la Banque sur des bases solides.

Il est évident qu'aussitôt après sa réorganisation, la Banque pourra, au moyen de sa clientèle désirable, faire des opérations très lucratives. Cependant, je suis d'opinion que ce résultat ne peut être atteint qu'en inspirant au public la plus grande confiance, et comme cette confiance repose, avec raison, sur le capital versé par les intéressés, les Directeurs ont agi sagement en essayant de porter le capital actuel de la Banque de \$50,000 à un million.

Ce mouvement a été reçu favorablement par un grand nombre de nos concitoyens les plus marquants, qui ont déjà souscrit des sommes considérables pour aider cette entreprise.